

Questions orales

[Français]

L'AGRICULTURE

LES EFFETS DE LA GRÈVE DES DÉBARDEURS SUR LES APPROVISIONNEMENTS EN GRAINS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Marcel Roy (Laval): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre de l'Agriculture, responsable de l'Office canadien des provendes.

A la suite de la grève des débardeurs dans les ports de Montréal, Trois-Rivières et Québec, et de l'impossibilité d'effectuer le déchargement de grains dans ces ports, est-ce que le ministre a été informé du fait que les meuneries n'ont plus de grain pour la fabrication des moulées, et dans l'affirmative, est-ce que le ministre a l'intention d'intervenir auprès des autorités en cause pour approvisionner en grain, d'une façon économique, les producteurs de l'Est?

[Traduction]

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, selon le rapport que j'ai reçu en partant pour venir ici, il y a encore des approvisionnement et nous mettons tout en œuvre pour que ceux qui ont le plus besoin de grains fourragers supplémentaires les obtiennent. Je dois recevoir d'autres renseignements cet après-midi sur la situation exacte.

[Français]

M. Adrien Lambeert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre de l'Agriculture, question supplémentaire à celle de mon collègue de Laval.

Étant donné les nombreux télégrammes que nous recevons des meuneries de la province de Québec à l'effet que les approvisionnement en grains de provende sont excessivement limités, et étant donné que l'on dit même que les réserves ne dureront que quelques jours, est-ce que le ministre peut dire à la Chambre s'il entend prendre des mesures énergiques afin de permettre au moins la livraison des grains de provende qui sont dans les entrepôts, dans les élévateurs, au Québec, afin d'empêcher la spéculation, l'augmentation des prix ou encore l'abattage massif des animaux?

[Traduction]

M. Whelan: Dans la limite de notre compétence, nous entendons veiller à ce que cette partie du Canada soit ravitaillée comme d'habitude en aliments pour son bétail, et cela de telle sorte qu'il n'y ait pas de supplément de frais exorbitants ni d'escroquerie.

* * *

LES AÉROPORTS

LA NUISANCE ACOUSTIQUE À VANCOUVER ET LE PROJET D'AMÉNAGEMENT À PICKERING

M. Andrew Brewin (Greenwood): Ma question s'adresse au ministre des Transports. Selon la documentation publiée par son ministère à propos de l'aéroport de Vancouver, il est possible de réduire considérablement la nuisance acoustique causée par les avions. Le ministre va-t-il en tenir compte lorsqu'il étudiera l'opportunité de construire l'aéroport de Pickering vu que l'on pourrait fort bien agrandir celui de Walton sans trop accroître la nuisance acoustique?

[M. Marchand (Langelier).]

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Je regrette, mais je ne vois pas le rapport entre les deux aéroports. Le gouvernement a décidé d'aller de l'avant en ce qui concerne celui de Pickering, et nous allons l'aménager dans les conditions annoncées.

PICKERING—DEMANDE DE PLÉBISCITE AVANT LA MISE EN CHANTIER

M. Andrew Brewin (Greenwood): Est-ce qu'avant d'aménager l'aéroport, le ministre voudrait-il bien recourir à un plébiscite dans l'ensemble de la zone concernée, qui englobe la ville de Toronto, conformément à ce qui a été dit par lui et par le premier ministre?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je ne sais pas ce qu'a dit le premier ministre, il le dira lui-même; mais pour ma part, je n'ai jamais promis de plébiscite. Tout ce que j'ai dit, c'est que si jamais l'ensemble de la population de la région torontoise ne voulait pas d'aéroport, nous n'en construirions pas.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LA NOMINATION DE PROCUREURS EN MATIÈRE DE NARCOTIQUES À KITCHENER-WATERLOO—LES MOTIFS DU CHOIX DE LIBÉRAUX SANS CONSULTATION DES OPPOSITIONNELS

M. Perrin Beatty (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo): Ma question s'adresse au ministre de la Justice, monsieur l'Orateur. Pourrait-il nous expliquer, aujourd'hui peut-être ou à l'appel des motions plus tard cette semaine, les circonstances qui ont mené à sa nomination de trois procureurs fédéraux en matière de narcotiques dans la région de Kitchener-Waterloo. Ceux-ci sont tous directeurs de l'association libérale locale. Pourrait-il surtout nous dire pourquoi les oppositionnels de l'endroit n'ont pas été consultés au sujet de ces nominations alors que le ministre a jugé nécessaire de solliciter les conseils du ministériel?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, je puis reporter le député à une ou deux réponses qui ont figuré au Feuilleton des dernières années. Il y trouvera une explication complète de la manière dont le ministre de la Justice s'acquitte de sa responsabilité lorsqu'il s'agit de désigner ses mandataires au pays. Je constate que les députés d'en face soulignent fréquemment qu'il semble y avoir plus de compétence chez les avocats libéraux que chez ceux des autres partis, mais c'est simplement là un aspect de la question.

* * *

QUESTIONS OUVRIÈRES

LA GRÈVE DES DÉBARDEURS AU QUÉBEC—LES MESURES ENVISAGÉES PAR LE GOUVERNEMENT

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Je poserai ma question au premier ministre puisque le ministre du Travail est absent. Le premier ministre peut-il nous dire si son gouvernement prend des mesures pour régler la grève des débardeurs à Montréal, à Trois-Rivières et à Québec étant donné que le médiateur a jeté l'éponge, pour ainsi dire?